Shéma Territorial de l'Habitat (STH)

Shéma Territorial de l'Habitat (STH)
Shéma Territorial de l'Habitat (STH)

Rappel : le schéma territorial de l?habitat a pour objectif de mettre en ?uvre sur les territoires du Pays des Landes de Gascogne une politique d?accompagnement en faveur du logement.

Ce schéma est finalisé et validé par les acteurs du Pays. Une déclinaison dans chaque communauté de communes est faite sous la forme d?un plan local de l?habitat (PLH) qui définit plus particulièrement les actions concrètes et les objectifs quantitatifs.

Ce PLH vient d?être approuvé par le conseil communautaire du 16 Décembre 2010 ; maintenant c?est au tour des communes d?approuver le document.

S?en suivra courant 2011 la mise en ?uvre concrète des mesures définies :

- Faire de l?habitat un levier au service du développement du territoire : développer l?habitat afin de conforter l?armature des services et des commerces présents sur le territoire ;
- Constituer un parc locatif pour soutenir la stratégie d?accueil du Gabardan : la rareté de l?offre locative exige la mise en place d?un parc privé et public de logement à loyer maitrisé afin d?offrir des possibilités d?accueil sur le territoire ;
- Résorber l?habitat indigne et lutter contre la précarité énergétique : sous ces termes barbares, ces mesures ont pour vocation de réhabiliter le bâti existant pour son confort personnel ou pour la remise sur le marché d?un bien. Ces mesures de soutien constituent une amélioration du cadre de vie toute en soutenant l?activité locale ;
- Agir sur l?habitat via l?action foncière : cette prérogative a pour but de constituer des réserves foncières afin de promouvoir des constructions à loyer modéré.

Quantitativement, le PLH aura pour objectif de construire une cinquantaine de logements neufs à usage locatif, de réhabiliter une quinzaine de logements locatifs existants et d?aider à l?amélioration de leur habitat une soixantaine de propriétaires occupants.

Non